RCS : BORDEAUX
Code greffe : 3302

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2020 B 05058
Numéro SIREN : 844 442 806
Nom ou dénomination : TALHOUARS

Ce dépôt a été enregistré le 29/10/2020 sous le numéro de dépôt 26129

TALHOUARS
Société par actions simplifiée au capital de 262 640 euros
Siège social : Centre Commercial de Thouars - Avenue Arthur Rimbaud, 33400 TALENCE
844 442 806 RCS BORDEAUX

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 23 OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt,

Le 23 octobre,

A 10 heures,

Les associés de la société TALHOUARS se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation faite par lettre recommandée adressée le 05 octobre 2020 à chaque associé.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Thibault WINDECK, en sa qualité de Président de la Société.

La Société CBP AUDIT, Commissaire aux Comptes de la Société, a été régulièrement convoquée.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 25.015 actions sur les 26.264 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale, réunissant le quorum requis, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- l'avis de réception et une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,

- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Démission et remplacement du Commissaire aux Comptes titulaire,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide, en raison de la démission du cabinet CBP AUDIT de ses fonctions de Commissaire aux Comptes titulaire, de nommer en qualité de nouveau Commissaire aux Comptes titulaire, la SARL AECCELIS, dont le siège est à MERIGNAC (33700) 9 rue du Golf-Parc Innolin, immatriculée au RCS de BORDEAUX sous le numéro 789 184 991,pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur soit jusqu'à l'issue de la consultation annuelle des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024, et ce, en application des dispositions de l'article L. 823-1, I, alinéa 2 du Code de commerce et du 2ème alinéa du II de l'article 20 de la loi PACTE.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TW

CLOTURE

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

Le Président
Thibault WINDECK

